



AGENTS CIRCULATION À CÉDER !

Les cheminots de l'EIC sont dans la ligne de mire !

La Direction utilise aujourd'hui des pratiques qui n'étaient jusqu'alors pas employées dans les EIC.

Lors de la séance plénière du CE Circulation du 12 Mai 2016, la délégation CGT a dénoncé les recrutements et la mise à disposition de cheminots des EIC au bénéfice d'entreprises privées.

La Direction semble prête à ouvrir la porte à une libéralisation totale de nos métiers et de nos postes d'aiguillage !

Pour les cheminots des EIC, il faut se mobiliser !

A coup de campagnes de communication, la Direction du Métier Circulation (DMC) tente de convaincre les agents des EIC qu'ils ne sont pas logés à la même enseigne que les autres cheminots.

Ils seraient au-dessus de la mêlée, en quelque sorte, à l'abri de la tourmente.

La stratégie est vieille comme le monde et les cheminots de l'EIC ne sont pas dupes !

Pour la Direction, il faut diviser les cheminots, affaiblir leur capacité de mobilisation pour dégrader leurs conditions de travail puis dépecer le métier pour finir par le brader.

En effet, au-delà des mots et des formules, les cheminots de l'EIC subissent au quotidien les conséquences d'une réforme qui ne devait rien changer pour eux. Mais aujourd'hui, il est clair que la Direction souhaite accélérer le pas.

Elle pèse dans les négociations en cours sur le décret socle, la convention collective et les accords d'entreprises jusqu'à créer les conditions de développement du moins disant social afin de précariser et flexibiliser à outrance l'emploi dans les EIC. Les DJS à 9h23 pour passer d'un régime 3x8 à 2x9h23 et les suppressions d'emplois en sont l'illustration, tout comme le passage des roulements de 5 lignes à 4 lignes !!!

LA GRANDE BRADERIE A DEJA COMMENCEE...

Lors de la séance plénière du CE Circulation du 12 Mai 2016, la délégation CGT a vivement interpellé la Direction des Métiers des Circulations sur les offres de postes disponibles sur VISEO (plateforme bourse de l'emploi). Postes à la qualification F, E, D, destinés à être mis à disposition (MAD) d'une société privée. La société CLERE, est une filiale de la société Eiffage Rail Express (ERE), qui elle-même filiale du groupe EIFFAGE. Il s'agit de postes d'Agents Circulation sur la Ligne Nouvelle en Bretagne.

A l'identique d'une agence d'intérim, la Direction recrute dans les EIC afin de fournir des sociétés privées.

Pour la CGT, il s'agit d'un transfert de compétences qui débouchera inévitablement à une concurrence du moins disant social que les cheminots des EIC subiront de plein fouet. Un grand pas est fait dans la libéralisation du métier d'Agent Circulation.



Quant aux cheminots ainsi recrutés, aucune date de fin de mise à disposition n'est indiquée sur l'offre de poste, laissant supposer la souplesse dont ils devront faire preuve.

De plus, au regard des productivités recherchées dans les EIC, la garantie de retour dans leur établissement d'origine à la fin de leurs missions semble illusoire.

D'ailleurs, l'actualité sur les négociations des conventions collectives de branche, démontrent que ces cheminots peuvent redouter que dans ces sociétés, soit appliquée une réglementation du travail différente, dégradant leurs conditions de travail.

Face à ces interrogations, la Direction des Métiers de la Circulation, n'hésite pas à se retrancher derrière des arguments de façade.

Elle déclare qu'il s'agit de pratiques courantes déjà utilisées via la filiale SNCF/RATP SYSTRA et précise que le cas dénoncé par la CGT se limite aux lignes hors RFN (Réseau Ferré National) ou aux essais avant exploitation.

La CGT estime qu'un pas de plus vers l'externalisation a été franchi, il n'y a rien de comparable entre une filiale de la SNCF (SYSTRA) et une entreprise privée, totalement indépendante. Il s'agit dans ce dernier cas, d'un transfert de personnel doublé d'un transfert de compétences avec toutes les conséquences en termes d'emploi et de conditions de travail.

AMBIVALENCE OU SCHIZOPHRENIE.

Alors que la Direction du Métier de la Circulation (DMC) ne cesse d'évoquer ses difficultés de recrutement pour expliquer le manque de cheminots dans les EIC. Elle n'hésite pas à prélever dans ses effectifs pour satisfaire aux besoins de société privée comme CLERE.

Quelle considération pour les cheminots qui voient leurs conditions de travail se dégrader ?

Pour rappel, il manque plus de 600 emplois sur le périmètre de la circulation ferroviaire, en prenant en compte les 117 postes vacants, les 34 agents en inaptitude, les 73 agents qui atteindront l'âge pivot en 2016 ainsi que tous les repos et les congés reportés.

Les faits et les chiffres sont têtus et révèlent une situation catastrophique. Ce sont les cheminots, les usagers et bien sûr la sécurité qui sont gravement menacés.

Pour la CGT, plutôt que de satisfaire aux besoins d'Agents Circulation des entreprises privées et orchestrer une concurrence latente, la Direction doit s'attacher à améliorer les conditions de travail des cheminots et recruter massivement dans les EIC

Les Cheminots des EIC doivent se saisir de l'actualité et se mobiliser massivement afin d'améliorer leurs conditions de travail, garantir leur métier et interdire le dumping social qui les menace.

La Fédération CGT des Cheminots a déposé un préavis de grève illimité à partir du MARDI 31 MAI 2016 A 19H.



TOUS EN GRÈVE !!